

**Rectorat de Besançon  
Direction des Personnels Enseignants  
Bureau DPE B2**

10 rue de la Convention  
25030 Besançon cedex

**La Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
Rectrice de l'académie de Besançon  
Chancelière des universités**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,  
Vu le décret n°72-581 du 4 juillet 1972 modifié, portant statut particulier des professeurs certifiés,

**ARRÊTÉ**

**Article premier :** Les 64 professeurs certifiés, dont les noms suivent, sont inscrits sur le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle de leur corps au titre de l'année 2022.

<b>Civilité</b>	<b>Nom d'usage</b>	<b>Prénom</b>	<b>Discipline</b>
Mme	ALFAIA	Nadine	Anglais
Mme	ALSRUHE	Claire	Anglais
M.	ARDIET	Thierry	Histoire et géographie
M.	AUBRY	Gabriel	Sciences physiques et chimiques
M.	BARCZYNSKI	Cédric	Histoire et géographie
Mme	BATHIER	Sabine	Sciences économiques et sociales
Mme	BAUMANN	Hélène	Lettres modernes
Mme	BERNARD	Catherine	Lettres modernes

<b>Civilité</b>	<b>Nom d'usage</b>	<b>Prénom</b>	<b>Discipline</b>
M.	BOISSIER	Philippe	Mathématiques
M.	BOLOT	Hervé-Pierre	Education musicale et chant choral
Mme	BOUCHASSON	Laurence	Mathématiques
M.	BOURDON	Raoul	Mathématiques
Mme	BRAESCH	Michelle	Arts plastiques
Mme	CANARD	Patricia	Anglais
Mme	CASTELLI	Véronique	Lettres modernes
Mme	CELMA	Elvira	Espagnol
Mme	CERMELJ	Claudine	Arts plastiques
Mme	CHANAL	Isabelle	Lettres modernes
M.	CHAUSSALET	Didier Guy	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie informatique
Mme	CHAUVELOT	Anne	Documentation
Mme	CLARET	Nathalie	Histoire et géographie
M.	CLERC	Christian	Allemand
Mme	CONRAUX-TERRAZ	Marie-Joëlle	Mathématiques
M.	CUENOT	Samuel	Mathématiques

<b>Civilité</b>	<b>Nom d'usage</b>	<b>Prénom</b>	<b>Discipline</b>
M.	DELABY	Jean-Luc	Sciences de la vie et de la terre
M.	DELOYE	Philippe	Economie et gestion option comptabilité et finance
M.	DESCHASEAUX	Samuel	Mathématiques
Mme	DESMOULIN	Sandrine	Allemand
M.	DESPLANCQUES	Laurent	Histoire et géographie
Mme	DVORSAK	Monique	Technologie : gestion
M.	FERIANI	Abderrazak	Anglais
M.	GALMICHE	Alain	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique
M.	GUILLAUME	François	Lettres modernes
Mme	JACQUEMAIN	Rachel	Histoire et géographie
Mme	JEUDY	Christine	Documentation
Mme	JOUHAM	Nadine	Coordination et ingénierie de formation
Mme	KATTWINKEL	Anja	Allemand
M.	KIEFFER	David	Arts plastiques
Mme	LARBI	Elisabeth	Documentation
Mme	LEDARD	Nadège	Lettres classiques

<b>Civilité</b>	<b>Nom d'usage</b>	<b>Prénom</b>	<b>Discipline</b>
Mme	LELLIOTT	Karine	Anglais
Mme	LISI	Graziella	Anglais
M.	LOMBARDOT	Pierre-Yves	Physique-chimie
M.	MARGUIER	Claude	Arts plastiques
M.	MAUCHAMP	Pascal	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie informatique
Mme	MEYER	Marie-Louise	Espagnol
Mme	MORIS	Anne	Histoire et géographie
M.	MURET	Stéphane	Histoire et géographie
Mme	PELTIER	Dominique	Lettres modernes
M.	PEREIRA	Philippe	Technologie
Mme	PERRIN	Marie	Economie et gestion option comptabilité et finance
Mme	POIRIE	Nicole	Italien
Mme	POIRIER	Delphine	Lettres modernes
Mme	POUDEROUX	Corinne	Physique appliquée
Mme	PROST	Isabelle	Espagnol
Mme	RIGON	Stéphanie	Histoire et géographie

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Discipline
Mme	ROCHEFORT	Marie-Pierre	Sciences physiques et chimiques
M.	SALLET	Philippe	Histoire et géographie
M.	SCHOELLER	Luc	Anglais
Mme	SEYDOUX	Véronique	Lettres classiques
M.	STEVENOT	Lionel	Histoire et géographie
M.	TABERNERO	Carlos	Lettres modernes
Mme	TARDIEU	Nathalie	Mathématiques
M.	THOUILLY	Gilles	Technologie : construction électrique

**Article 2 :** La Secrétaire Générale de l'Académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Besançon, le 21 juillet 2022

Pour la Rectrice,  
Pour la Secrétaire Générale et par délégation,  
La Directrice des Personnels Enseignants,



Hélène GIROD

Si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable, vous pouvez former :

- un **recours gracieux** qu'il vous appartient de m'adresser ;
- un **recours hiérarchique** devant Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale ;
- un **recours contentieux** devant le Tribunal administratif territorialement compétent.

Le recours gracieux ou le recours hiérarchique peuvent être faits sans conditions de délais.

Étant assimilés à des demandes, ils doivent donner lieu à un accusé de réception de la part de l'autorité administrative.

En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans *un délai de deux mois* à compter de la notification de la décision.

Toutefois, si vous souhaitez en cas de rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique former un recours contentieux, ce recours gracieux ou hiérarchique devra avoir été introduit dans un délai sus indiqué du recours contentieux.

Vous conserverez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans *un délai de deux mois* à compter de la décision intervenue sur ledit recours gracieux ou hiérarchique.

Cette décision peut être implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite - c'est-à-dire dans un délai de quatre mois à compter de la date du présent avis – vous disposez à nouveau d'*un délai de deux mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

**Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).**